

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
17 décembre 2012 à 18h30

Date de la convocation : 07.12.2012

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Laurent DESGLAND, Alain RUBENS, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Alain CABEKKE, Bernadette CLAVIER, Jean-Marie DUPONT, Mireille FAGUET-TORCHON, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Aline GRESSIN, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Jean-Claude BOITON, Patrice GOURDY, Gérard PASQUINI.

Secrétaire de séance : Jean-Marie DUPONT

Le compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Demande de subvention au Conseil Général du Cher et l'Agence de l'Eau pour l'étude diagnostique du réseau assainissement

L'étude est commandée par la police de l'eau au motif que la station reçoit très peu de rejet par rapport aux nombres de foyers. Il y a des pertes d'eaux usées dans la nature.

8 cabinets ont été contactés et 4 ont répondu.

Les prix vont de 77 740 € TTC à 37 147 € TTC (hors option).

Après examen par les services du SATESE (CG18) et de la police de l'eau c'est la proposition du bureau d'études LARBRE qui paraît la plus appropriée. Le cout de l'étude est de 31 060 € HT auquel il faudrait ajouter :

- 3 200 € HT d'option correspondant à la modélisation du réseau en cas de pluies
- 1 000 € HT pour établir un programme de travaux suite à la modélisation (gestion des pluies rares : décennales et des pluies courantes : mensuelles)
- 1 530 € HT pour une semaine de campagne de mesure supplémentaire

Le cout total de l'étude serait de 36 790€ HT soit 44 0000 € TTC.

Cette étude peut être financée à 70 % (50% par l'agence de l'eau et 20% par le GG18) soit une aide de 25 753 €. La TVA sera reversée par la suite.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour :

- la réalisation de l'étude
- confier la réalisation au bureau d'étude LARBRE
- demander les subventions au Conseil Général du Cher et à l'Agence de l'Eau

2 Divers

- Suite à la fermeture de la piscine il convient d'annuler la régie piscine et de détruire les anciens tickets
- La convention avec la piscine de St Germain est reconduite au tarif de 0.77 € / enfants
- Le contrat de balayage avec la société Meyer est reconduit pour 2013 au tarif de 673.74 € HT / mois soit 9 669.52 € TTC
- Monsieur le Maire signale le départ en retraite de Mme Bernadette BEAUNEZ à compter du 1^{er} février. Elle sera remplacée par Mme Sabine CRETOIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 19h00.